

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 15 FEVRIER 2024

Nombre de membres :

En exercice : 60
 Présents : 44
 Pouvoirs : 9
 Votants : 52

Date de convocation et d'affichage :

02 février 2024

Numéro :

D20240215_33

Objet :

Reprises des résultats anticipés de l'exercice 2023- Budget annexe Service Commun

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 février, à 19 heures 30 minutes, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente à Marlieux, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS

COMMUNES	DELEGUES		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Chrystèle	CURT	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX		x	F. BAS-DESFARGES
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	P. CURNILLON
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST		x	P. MATHIAS
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY		x	I.DUBOIS
	Jean-Luc	BOURDIN		x	

MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET		x	M. CHALAYER
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET		x	
	Claude	LEFEVER	x		
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER		x	JP. GRANGE
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Patricia	ALLOUCHE		x	D. PETRONE
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Cédric	MANCINI	x		
	Evelyne	ABRAM-PASSOT	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX		x	
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU		x	F. MARECHAL
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Marie Anne	ROUX		x	
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	G. DUBOIS

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET**

Rapporteur : **Jean-Paul COURRIER**

- Vu** les articles L. 2311-5 et R.2311-13 du code général des collectivités Territoriale
- Vu** la fiche de calcul de résultat prévisionnel, établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public ;
- Vu** l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2023 établi par l'ordonnateur ;
- Vu** le compte de gestion, s'il a pu être établi, ou à défaut une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget, produits et visés par le comptable ;

Considérant

Pour le budget annexe Service Commun Enfance Jeunesse, les résultats provisoires de l'exercice 2023 se présentent comme suit :

Restes à réaliser

Dépenses : 189,00 €

Article / opération	Libellé	Montants
Article 2183	Matériels informatiques	189,00 €
Total des restes à réaliser – dépenses		189,00 €

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Résultat de clôture de l'exercice 2022 (N-1)	- 775,60 €	45 736,01 €
Affectation 2022 (N-1) faite en 2023 (N)	775,60 €	- 775,60 €
RECETTES 2023	1 535,59 €	259 095,28 €
DEPENSES 2023	1 779,30 €	234 255,59 €
RESULTAT ANNEE 2023 (N)	- 243,71 €	24 839,69 €
RESULTAT CUMULE (réel de clôture N)	- 1 019,31 €	69 800,10 €
Solde d'investissement reporté en 001	- 1 019,31 €	
RESTE A REALISER RECETTES	- €	45 736,01 €
RESTE A REALISER DEPENSES	189,00 €	189,00 €
Résultat corrigé des Restes à Réaliser	- 1 208,31 €	69 800,10 €
Montant à affecter au 1068		1 208,31 €
Solde de fonctionnement reporté en 002		68 591,79 €

Il est proposé que l'ensemble de ces montants soit inscrit dans le budget primitif 2024, ainsi que le détail des restes à réaliser. La délibération d'affectation définitive du résultat interviendra après le vote du compte administratif.

Pour le Budget Annexe Service Commun, il est proposé au Conseil Communautaire de constater et d'approuver les restes à réaliser et la reprise par anticipation des résultats de l'exercice 2023 telle que présentée dans le tableau ci-dessus sur le budget primitif 2024.

Le Conseil communautaire

après en avoir délibéré, décide par 52 voix pour et 1 abstention :

-D'autoriser que l'ensemble de ces montants soit inscrit dans le budget primitif 2024,
-D'approuver la reprise par anticipation des résultats de l'exercice 2023 telle que présentée dans le tableau ci-dessus sur le budget primitif 2024.

Ainsi fait et délibéré, le 15 février 2024

La Présidente,
Isabelle DUBOIS

